



## Renseignements suite refus accident de travail

Par **aurelie1**, le **30/05/2014** à **21:20**

Bonjour Maître,  
Je souhaiterais avoir des informations, j'ai fais un malaise dans mon lieu de travail suite aux harcèlement moral que je subis depuis plus de trois ans...  
Ce jour, j'ai fais une dépression suite aux agissements malhonnêtes de ma hiérarchie à mon égard!(les pompiers sont venus dans mon lieu de travail, je suis parti à l'hôpital, ils ont en conclus un Burnout)  
la sécurité sociale a rejeté ma demande en accident de travail? je ne comprends pas? J'ai fais des démarches à la médecine du travail, inspection du travail, il y'a eu une enquête chsct..  
Quels sont mes droits, mes recours?  
Qui me paie pendant mon arrêt?  
Je ne comprends pas pourquoi la sécurité sociale ne le prends pas en charge en tant qu'accident de travail  
Sachant que cela fait plus de 14 ans que je travaille dans la société, c'est la première fois que je suis en arrêt..  
cependant, je perds énormément de salaire!  
Pouvez-vous me conseiller Maître, j'ai besoin de vous!  
merci beaucoup  
Très cordialement

Par **moisse**, le **31/05/2014** à **10:14**

Bonjour aureli1,  
Vous vous adressez à des bénévoles, et ne pouvez mesurer la qualité des réponses qu'avec un peu d'habitude.  
Ceci étant si vous avez reçu une notification de rejet par la CPAM, vous avez pu y lire (à condition de lire la lettre entièrement) les voies de recours, en l'espèce la saisine du TASS à l'aide de votre médecin traitant.  
Les délais sont très courts il faut se dépêcher.  
Je ne suis pas médecin pas plus que témoin de votre situation, ni du harcèlement/burn out allégués, et ne peux donc vous répondre quant à la motivation de la CPAM de qualifier l'arrêt en maladie et non en accident du travail.  
La perte de rémunération n'est pas énorme selon vos propos puisque votre ancienneté vous permet de bénéficier d'un

compélement de rémunération.